



OBJET	DÉLIBÉRATIONS
	<p align="center"><u>Conseil municipal du 3 Juillet 2020</u></p>
	<p>L'an deux mille vingt, le 3 juillet, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Doyen du conseil municipal, Mr. KOPOCZ Didier</p>
	<p>Étaient présents : KOPOCZ Didier, POIRIER Virginie, LALLEMAND Guy, NOBIS-PEROU Emmanuelle, BINI François, GUIDAT Jonathan, VERDUN Jérôme, KOPOCZ Maëva</p>
	<p>Procuration : BERTIN Emmanuel, donne son pouvoir à Mr. KOPOCZ Didier.</p>
	<p>KNAPP Stéphane, donne son pouvoir à M. LALLEMAND Guy DOCTEUR David, donne son pouvoir à Mme POIRIER Virginie</p>
	<p>Absents : DOCTEUR David, BERTIN Emmanuel et KNAPP Stéphane.</p>
	<p>A été élu secrétaire de séance Mme KOPOCZ Maëva</p>
	<p align="center"><u>Vente d'un bâtiment communal</u></p>
	<p>Il a été décidé lors de la réunion de conseil de ne pas vendre le presbytère de Lachaussée, mais plutôt de faire des études pour sa rénovation, afin de faire un investissement sur le long terme et d'y faire de la location.</p>
	<p align="center"><u>Ventes de terrains communal</u></p>
	<p>M. BIGOSKI Marc, ayant fait une demande auprès de la commune afin d'acquiescer la parcelle n°6</p>











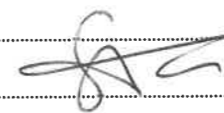
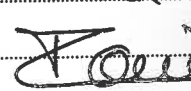

OBJET	DÉLIBÉRATIONS
	<p>du notaire et lui soumettre. M. ANDRÉ Fabrice, ayant fait une demande d'acquiescer la partie arrière du presbytère, le conseil a refusé sa demande, mais accepte lui louer la petite maison contre l'entretien de celle-ci jusqu'à ce que le presbytère soit loué.</p>
	<p align="center"><u>Tarifs des Gites et salles</u></p>
	<p>Les charges pour les studios et chambre sont à 2,50€ / jour la taxe de séjour est fixée à 0,50€ / par jour par personne.</p>
	<p>la location des studios est de 27,50€ / jour et par personne, et son forfait ménage est de 30€ la location des chambres est de 22,50€ / jour par personne, et son forfait ménage est de 20€ Il n'y aura plus de serviette de bain à disposition Un chèque de caution de 250€ sera demandé lors des locations.</p>
	<p>Une réduction est mise en place pour les habitants de la commune de 15% par la location Une réduction de 10% sera mise en place pour les locations à partir d'une semaine et plus.</p>
	<p>Pour la location des salles les tarifs ont été fixés par les habitants de la commune la salle de Lachaussee est à 90€ et celle de Hadonville pour les personnes extérieures celle de Lachaussee est à 150€ et celle de Hadonville à 100€</p>
	<p>Un chèque de caution de 500€ sera demandé pour la location de l'une d'elles.</p>
	<p>Un règlement intérieur sera établi en y indiquant si le ménage n'est pas fait 250€ seront prélevés sur la caution.</p>



OBJET	DÉLIBÉRATIONS
	<p>Pour la location des salles aux associations, le tarif est le même que celle des habitants (association de nos communes).</p> <p>Les associations de nos communes pourront bénéficier à titre gracieux de nos salles 1 fois par leur assemblée générale et 2 fois par l'organisation d'un événement.</p> <p>Il a aussi été décidé que lors d'un décès d'une personne de nos communes, la salle d'Hadonville est mise à disposition gracieusement pour la famille.</p> <p style="text-align: center;"><u>Validation de plusieurs devis.</u></p> <p>Le conseil a validé l'achat de trois défibrillateurs par nos communes.</p> <p>Pour l'entretien du copieur de la mairie, en attente de négociation avec multicoopie est.</p> <p>Par le chauffage de la salle de Hadonville attente d'autres devis mais changement dans l'année.</p> <p>Pour la menuiserie de la mairie de Lachaussee en attente d'autres devis.</p> <p>Le conseil ayant reçu le devis de la bâche à incendie, nous allons le transmettre à l'assurance par le changement de celle-ci.</p> <p>Le conseil a validé l'achat des barillés par le changement auprès de Jacob Platerieux.</p> <p>Pour le changement de la cuisine de la salle de Lachaussee nous attendons encore des devis.</p> <p>Le conseil a validé l'achat de trois columbarium (un dans chaque cimetière) auprès de Lorraine Monument.</p> <p style="text-align: center;"><u>Remboursement de frais</u></p>
	

OBJET	DÉLIBÉRATIONS
	<p>Le conseil a validé le remboursement des achats effectués par M. KOPCZ Didier la commune.</p> <p style="text-align: center;"><u>Validation du compte de gestion</u></p> <p>Le conseil a validé le compte de gestion 2019. Pour : 11 Contre : 0 Abstention :</p> <p style="text-align: center;"><u>Validation Indemnité des maires délégués et 1^{er}</u></p> <p>Le conseil a validé les indemnités des maires délégués et du 1^{er} Adjoint. Pour : 11 Contre : 0 Abstention :</p> <p style="text-align: center;"><u>Codecom d'Étain</u></p> <p>Le conseil a décidé de ne rien verser à la demande de la codecom d'Étain.</p> <p style="text-align: center;"><u>Contrat de l'agent d'entretien</u></p> <p>Le contrat de Mme BIEWER Isabelle, étant un contrat aidé ce terminant fin août, la commune est en train de voir pour avoir le droit de renouveler le contrat encore 1 an à cause des conditions sanitaires actuelles (Covid).</p> <p style="text-align: center;"><u>Suppléant commission d'Appel d'offres</u></p> <p>Par la commission d'Appel d'offres, trois suppléants ont été élus, Mme KOPCZ Mèreux, Mr CALLETAND Guy et Mr BILU François.</p> <p style="text-align: center;"><u>Divers</u></p>

OBJET	DÉLIBÉRATIONS
	<p>Par l'affaire en cours de Mr. DECKER Christophe une médiation de sa part a été proposée à 75€ l'hectare, la mairie refuse cette proposition et continue l'affaire au tribunal.</p>
	<p>Par Mr MASSIAS Kyllian, voir avec le salon pour les eaux pluviales.</p>
	<p>Par le décès d'une personne de la commune, celle-ci paye une gerbe de fleur de 30€ à 40€ environ.</p>
	<p>Par le mariage d'une personne de la commune un bouquet de fleur sera offert d'une valeur d'environ 30€</p>
	<p>Par la naissance dans la commune, une carte cadeau de 20€ sera offert (une retrospection sera faite pour l'année 2020)</p>
	<p>Par Loison, voir avec Nadège pour la facturation de l'eau.</p>
	<p>La commune a fait appel à la société Obringer pour dépolluer gratuitement la salle de Haumont les Lâchoussée</p>
	<p>Le conseil a délibéré sur l'affaire de Mr. PELTRE GERARD pour continuer en cassation et donc payer la facture de l'avocat de 3600€ Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0</p>

OBJET	DÉLIBÉRATIONS
	<p>Rien ne restant à l'ordre du jour, Mr le maire déclare la séance close. la séance est levée à 23h00</p>
	<p>Mr BERTIN Emmanuel Mr Bini Franco </p>
	<p>Mr Docteur David Mr Guidon Jo Absent </p>
	<p>Mr KALAPP Stéphane Mr Kozoc Dic  </p>
	<p>Mr LALIENAND Guy Mr VERDUN Jér  </p>
	<p>Mme NOBIS-PEROU Emmanuelle Mme POIRIER V  </p>
	<p>Mme Kozoc Maéva </p>